

# DÉCRET

000

## accordant au Conseil d'Etat un crédit de CHF 6'000'000 pour financer en 2011 les investissements périodiques lourds des hôpitaux privés reconnus d'intérêt public

du 4 octobre 2011

---

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

*décrète*

### **Art. 1**

<sup>1</sup> Un crédit de CHF 6 millions est accordé au Conseil d'Etat pour financer en 2011 les investissements périodiques lourds des hôpitaux privés reconnus d'intérêt public, selon la liste annexée.

### **Art. 2**

<sup>1</sup> Ce montant sera prélevé sur le compte "Dépenses d'investissement" et amorti sur 1 an.

### **Art. 3**

<sup>1</sup> Les montants du présent crédit non engagés au 31 décembre 2011 ne peuvent plus être exploités.

### **Art. 4**

<sup>1</sup> Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 2, lettre b) de la Constitution cantonale.

<sup>2</sup> Le présent décret entrera en vigueur dès sa publication.

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 4 octobre 2011.

Le président du Grand Conseil :

Le secrétaire général du Grand Conseil :

*J.-R. Yersin*

*O. Rapin*

Le président :

La vice-chancelière :

*P. Broulis*

*S. Nicollier*